

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 9 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 9^e jour du mois de septembre 2024, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 20 août 2024
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'août 2024
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Motion de remerciement – PLUmobile
7. Autorisation d'appels d'offres 2025
8. Adoption du Règlement numéro 2024-1183 modifiant le *Règlement 2002-732 relatif à la circulation*
9. Acceptation finale des travaux – Réfection de la rue des Opales
10. Demande – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation
11. Fonds de développement régional – Subvention organisme de Boischatel
12. Mise en candidature – Mérite municipal 2024 – Prix *Aménagement du territoire et urbanisme*

TRAVAUX PUBLICS

13. Autorisation de dépenses – Acquisition d'afficheurs de vitesse pédagogiques
14. Octroi de contrat – Déneigement route des Trois-Saults 2024-2026
15. Mandat UMQ pour l'achat de carburant en vrac

URBANISME

16. Demandes de permis au PIIA – CCU du 27 août 2024

LOISIRS

17. Demande de partenariat – Grande course des enfants 2024
18. Autorisation de dépenses – Affichage Domaine de la rivière et parc du Sous-Bois

SECURITÉ INCENDIE

19. Affectation – Poste de lieutenant

DIVERS

20. Période de questions :

20.1 Membres du conseil

20.2 Public

21. Levée / Ajournement

2024-09-205

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint en y retirant le point 10. *Demande – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation.*

2024-09-206

3. **Adoption du procès-verbal du 20 août 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 20 août 2024, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2024-09-207

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois d'août 2024**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'août 2024, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Conformité de travaux résidentiels – lots sur la rue des Rochers
- Travaux de pavage de rues (échancier et délai d'exécution)
- Travaux effectués par Hydro-Québec
- Limite de vitesse sur l'avenue Royale

De la part de l'assistance :

- Appel d'offres – Réfection de pavage (pénalités)
- Information travaux de pavage (publication)

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 08.

ADMINISTRATION

2024-09-208

6. **Motion de remerciement – PLUmobile**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de présenter une motion de remerciement à PLUmobile, à Unitours et plus particulièrement à Monsieur Matthieu Tremblay, coordonnateur de transport, pour l'organisation du transport et des navettes pour le Festival d'été de Québec 2024.

2024-09-209

7. Autorisation d'appels d'offres 2025

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des appels d'offres pour différents services;

Considérant les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec* concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics ou sur invitation ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder aux appels d'offres suivants pour l'année 2025 :

- Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre;
- Fourniture et livraison de matériaux granulaires;
- Réfection de pavage.

2024-09-210

8. Adoption du Règlement numéro 2024-1183 modifiant le Règlement 2002-732 relatif à la circulation

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le *Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*;

Considérant que la Municipalité peut, par règlement, régir le stationnement en vertu de l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2024 à 20 h, ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1183 *modifiant le Règlement 2002-732* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-09-211

9. Acceptation finale des travaux – Réfection de la rue des Opales

Considérant que les travaux de réfection de la rue des Opales sont terminés;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a effectué une retenue de 10 % du montant à payer à l'entreprise Giroux et Lessard Ltée;

Considérant que le premier 5 % de la retenue contractuelle a été versé;

Considérant le certificat de réception définitive des ouvrages de l'ingénieur responsable du projet;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder au paiement du décompte numéro six (6) incluant le solde des retenues, soit un montant total de 96 680,18 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement aux documents demandés.

10. *Point retiré*

2024-09-212

11. Fonds de développement régional – Subvention organisme de Boischatel

Considérant la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour soutenir des projets d'organismes à but non lucratif reconnus par la Municipalité;

Considérant la demande d'aide financière reçue;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'octroyer un montant de 500 \$ à la FADOQ de Boischatel pour 2024.

2024-09-213 **12. Mise en candidature – Mérite municipal 2024 – Prix Aménagement du territoire et urbanisme**

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire mettre en candidature le projet d'aménagement du Domaine du boisé au Mérite municipal 2024 dans la catégorie *Prix Aménagement du territoire et urbanisme*;

Considérant que le projet répond à l'ensemble des modalités;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la mise en candidature du projet d'aménagement du Domaine du boisé au Mérite municipal 2024 dans la catégorie *Prix Aménagement du territoire et urbanisme*.

TRAVAUX PUBLICS

2024-09-214 **13. Autorisation de dépenses – Acquisition d'afficheurs de vitesse pédagogiques**

Considérant la volonté du conseil municipal d'augmenter la sécurité routière sur le territoire de la Municipalité;

Considérant l'offre de l'entreprise Signalisation Kalitec Inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'acquisition de trois afficheurs de vitesse pédagogiques à l'entreprise Signalisation Kalitec Inc. pour un montant total estimé à 15 775 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2025 pour une période de cinq (5) ans.

2024-09-215 **14. Octroi de contrat – Déneigement route des Trois-Saults 2024-2026**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'octroi d'un contrat pour le déneigement des rues du secteur des Trois-Saults;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'octroyer le contrat de déneigement des rues du secteur des Trois-Saults à l'entreprise Déneigement Michel Bédard Inc. pour un montant estimé à 90 726,50 \$, plus taxes, pour les deux prochaines saisons hivernales (2024-2025 et 2025-2026).

15. Mandat UMQ pour l'achat de carburant en vrac

Considérant que la Municipalité de Boischatel présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents carburants vrac (essences, diesels et mazouts);

Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permet à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement :

- **Que** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;
- **Que** la Municipalité de Boischatel joigne le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;
- **Qu'**un contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;
- **Que** la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;
- **Que** la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;
- **Que** la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- **Que** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;
- **Qu'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

URBANISME

2024-09-217

16. Demandes de permis au PIIA – CCU du 27 août 2024

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modification(s)
270824-4a	559, route des Trois-Saults	Construction d'un bâtiment principal avec garage attaché	Raccordement électrique aéro souterrain sur le poteau client qui devra être installé à une distance maximum de 3 mètres de la ligne avant de lot. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
270824-4b	631, route des Trois-Saults	Construction d'un bâtiment principal avec garage attaché	Raccordement électrique aéro souterrain sur le poteau client existant. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal. Des végétaux indigènes adaptés au secteur devront être plantés, dont un minimum de 9 arbres.
270824-4c	16, chemin des Petites-Îles	Construction d'un bâtiment accessoire	Raccordement électrique aéro souterrain sur le poteau client existant. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
270824-4d	39-41, rue Vézina	Rénovation d'un bâtiment principal	
270824-4e	5019, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal (Modification de la demande de PIIA approuvée par la résolution 2024-06-162)	
270824-4f	5520-5522, avenue Royale	Agrandissement et rénovation d'un bâtiment principal	
270824-4g	5613-5615, avenue Royale	Construction d'un bâtiment accessoire. (Modification de la demande de PIIA approuvée par la résolution 2022-12-340)	
270824-4h	490, route des Trois-Saults	Construction d'un bâtiment principal avec garage attaché	Raccordement électrique aéro souterrain sur le poteau client existant. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 août 2024.

LOISIRS

2024-09-218 17. Demande de partenariat – Grande course des enfants 2024

Considérant la demande du GRAND club de course pour la tenue de l'évènement la Grande course des enfants 2024, le 28 septembre prochain au Domaine du boisé;

Considérant qu'une demande de gratuité a été formulée par les organisateurs de l'évènement pour l'utilisation des infrastructures sportives et récréatives du Domaine du boisé incluant la patinoire couverte;

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser la tenue de la Grande course des enfants 2024 et la location à titre gratuit pour l'utilisation des infrastructures sportives et récréatives du Domaine du boisé incluant la patinoire couverte. Les frais additionnels liés à des services ou options non prévus dans une location standard seront à la charge de l'organisateur.

2024-09-219 18. Autorisation de dépenses – Affichage Domaine de la rivière et parc du Sous-Bois

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'enseignes extérieures au Domaine de la rivière ainsi qu'au parc du Sous-Bois;

Considérant l'offre de l'entreprise Compo Orléans Inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'une enseigne extérieure pour le Domaine de la rivière et au déménagement de celle existante au parc du Sous-Bois avec les modifications nécessaires par l'entreprise Compo Orléans Inc. pour un montant total estimé à 14 875 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2025 pour une période de cinq (5) ans.

SÉCURITÉ INCENDIE

2024-09-220 19. Affectation – Poste de lieutenant

Considérant la recommandation INC-008;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'affectation demandée au poste de lieutenant.

DIVERS

20. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- Affichage Domaine de la rivière
- Durée du contrat de déneigement secteur des Trois-Saults

La période de questions a débuté à 20 h 22 et s'est terminée à 20 h 23.

2024-09-221

21. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 23.

ASSISTANCE : 3 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».